



STATIONNEMENT TRÈS GÉNANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UN TROTTOIR

Par Axel18

Bonjour,

Je viens de recevoir une contravention pour stationnement très gênant.

Je me suis garé sur une trottoir pour effectuer un aménagement, il n'y avait pas d'autre possibilité. Une personne est toujours restée à côté en cas de nécessité de déplacement sauf au moment de décharger le plus gros meuble (moment de la contravention).

Est ce qu'il y a des possibilités de contesté en invoquant un stationnement bref pour décharger des marchandises ou autre?

En vous remerciant pour le temps que vous m'accorderez.

Cordialement,
Axel18

Par yapasdequoi

Bonjour,

Quand on déménage, il y a moyen de demander à la mairie une autorisation de stationner et une place autorisée vous sera réservée devant l'immeuble.

Mais il faut demander à l'avance.

Il y a aussi des emplacements réservés pour les livraisons, avec des horaires imposés.

La dépose "minute" n'est pas autorisée.

A posteriori, il n'y a aucune raison de vous accorder ce droit de stationner.